



DÉCLARATION PRÉALABLE AU COMITE SOCIAL ADMINISTRATION (CSA) DE LA DDT Val-d'Oise du 31 mars 2023

Le syndicat PTAS CGT du Val-d'Oise se doit de commenter l'actualité avant l'installation du CSA de la DDT.

Que reste-t-il de la Patrie des droits de l'Homme ? Nous vivons une période sans précédent depuis mai 1968 ! La crise autour de la réforme des retraites remet en question fortement les processus de concertation et de décisions collectives prévus par nos institutions ou, à tout le moins, leur mise en œuvre concrète. Au-delà de la contestation sur la réforme, nous nous inquiétons gravement de l'état du tissu social de la France.

Face à un gouvernement irresponsable sur sa réforme des retraites, de nombreuses voix, y compris à l'international, s'élèvent pour faire part de leurs inquiétudes concernant les différentes mesures sécuritaires adoptées en réponse aux menaces, attaques auxquelles les citoyens doivent faire face, remettant en cause l'image même de la France et son statut de pays des droits de l'Homme.

L'article 49.3 de la constitution pour imposer ladite réforme a donné un coup de massue aux travailleurs et plus largement à la démocratie. Nous devons le rappeler, tout en sachant que nous n'entrerons pas ici dans le débat.

Vous aussi, Monsieur le président du CSA, (oui, vous aussi!), vous nous avez fait la démonstration d'un remarquable 49.3 par votre passage en force du premier CSA exceptionnel, convoqué à votre demande, sur un unique point à l'ordre du jour relatif à la convention de transfert FEADER.

Vous avez sciemment ignoré les représentants du personnel en ne tenant pas compte de leur refus à maintenir la convocation à ce CSA exceptionnel avant l'installation du CSA de la DDT95.

Nous maintenons que le caractère d'urgence que vous nous avez opposé pour justifier de la tenue du CSA exceptionnel n'est pas conforme à la réglementation et à la jurisprudence. Pourtant par mail du 7 février, nous vous avons rappelé le message envoyé par le SG du MI aux directeurs des SGCD dans lequel la jurisprudence confirmait que la notion d'urgence concernait uniquement la formation SST.

Espérons que cette déconsidération ne définisse pas votre conception du dialogue social. Soyons clairs, c'est (mal) passé une fois, ça ne passera pas la prochaine fois !

Au sein de ce CSA, les représentants du personnel défendront, par tous moyens possibles, le bien-être et l'intérêt des personnels.

Mais, restons lucides... Sous couvert du programme de l'« action publique 2022 », l'administration rationalise, mutualise et prend les agents publics pour des « gugusses » par la promotion de son projet de modernité, aux prix de sacrifices durement imposés et aux conséquences désastreuses. La souffrance et la perte de sens au travail, en forte augmentation, restent très inquiétantes, y compris au sein de la DDT du Val-d'Oise. Vous pouvez l'ignorer, ça peut s'expliquer, c'est vous l'employeur !

Au hasard (?), prenons l'exemple de ce remarquable SGCD. Les conclusions du rapport de la sénatrice Isabelle Briquet, sur la création des secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales sont très critiques et plutôt alarmantes aussi bien pour les agents que les bénéficiaires. Croyez-vous encore que la mutualisation soit la solution pour un seul but économique ? Et l'humain dans tout cela, on le place à quelle échelle ?

D'un point de vue général, faut-il systématiquement répondre à l'objectif de la baisse des deniers publics au détriment de la santé et du bien-être des personnels qui œuvrent pourtant pour l'intérêt général, instrument efficace de protection des droits fondamentaux de tous.

Il semblerait que « oui » ! Après tout, il est possible « d'invertir » 15 000 euros pour un audit RPS censé solutionner la souffrance au travail paradoxalement générée par des réorganisations de services, accompagnées d'une baisse significative des effectifs, par un accroissement de la charge de travail, par un management devenant de plus en plus oppressant, lui-même oppressé par l'exigence d'objectifs délirants des directions, par le rationnement des espaces de travail, par la dégradation du confort au travail, par des salaires qui n'évoluent pas à la hauteur de cette inflation galopante, etc. Tout ceci est-il rationnel ?

Au sujet de la sobriété énergétique dans les bâtiments appartenant à l'État, au-delà de l'objectif initial consistant à éviter les risques de coupures électriques – de belles économies seront vraisemblablement réalisées. A 19 degrés, les agents se plaignant d'avoir froid, on s'en contrefiche. De toute manière si vous tombez malade, aucun souci le trentième qu'on vous aura piqué participera probablement à une diminution des dépenses, de la dette publique... un calcul qu'un bon gestionnaire ne peut pas ignorer.

Quel triste bilan ! D'un côté une administration qui se donne bonne conscience avec ses enquêtes contre le harcèlement, le sexisme, des chartes qualité de vie au travail, etc., pour soi-disant créer les conditions d'un mieux-être, et de l'autre côté des effectifs en souffrance, des arrêts de travail en augmentation significative, des burn-out... des disciplines (bien sûr, certains agents seront « *plus adultes* »). À force de charger la mule, elle finit par ne plus avancer, s'épuiser et tomber... On vous le dit : mieux vaut bien soigner son âne, plutôt penser qu'un autre âne, au « *sang neuf* », fera l'affaire.

Enfin, Il est hypocrite de la part du gouvernement de nous faire croire que sa priorité est désormais « l'écologie ». La loi des finances n'a fait qu'imposer, d'année en année, des coupes drastiques dans les budgets du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministère de la Transition énergétique nous empêchant de mener à bien nos missions, voire les externaliser impliquant des surcoûts... un paradoxe ? Pas vraiment selon nous, notamment si nous évoquons, à titre d'exemple, « l'affaire » des autoroutes publiques concédées au privé. Les milliards de bénéfices engrangés auraient « un peu » aidé à diminuer la dette publique ou tout au moins combler les millions recherchés pour la retraite, et également « profiter » aux usagers de la route. La dure réalité est de savoir que l'exorbitant prix du km² sur autoroutes concédées sustente grassement les actionnaires des APRR, Vinci, Sanef, etc...

En conclusion, il a urgence à faire les bons choix politiques et espérons que chacun d'entre nous, et demain nos enfants, puissent vivre avec décence et humanité sur cette belle planète. Quand l'heure sera trop grave, on s'y approche – certains décideurs devront prendre leurs responsabilités. Mais attention... il sera trop tard pour s'incliner quand la tête sera tombée !